Communiqué de presse - 10 Janvier 2023

Synapse Medicine obtient la certification LAP v2 selon le référentiel HAS pour aider les éditeurs de logiciels à remplir leurs obligations réglementaires en 2023

Synapse Medicine annonce aujourd'hui l'obtention de la certification de son logiciel d'aide à la prescription selon le référentiel de mars 2021 de la HAS. Cette certification, délivrée par l'organisme SGS, atteste la conformité réglementaire du LAP Synapse et garantit ainsi la qualité et la sécurité des prescriptions.

L'un des premiers acteurs certifié LAP v2 selon le référentiel HAS

En France, la majorité des consultations de médecine générale (90%) se terminent par une ordonnance de médicaments[1]. Pour émettre cette ordonnance, les médecins doivent prendre en compte de nombreux éléments, tels que l'état de santé du patient, son historique médical, les risques d'interactions médicamenteuses et les effets indésirables potentiels des médicaments. Il est donc crucial de mettre à la disposition des médecins des outils qui leur permettent de simplifier leur pratique. Les logiciels d'aide à la prescription remplissent donc cette fonction en fournissant aux médecins des informations sur les risques potentiels identifiés dans l'ordonnance afin d'améliorer la sécurité des patients.

En effet, le LAP Synapse est constitué de modules d'aide à la prescription qui facilitent les décisions cliniques des médecins en leur fournissant une information fiable et complète sur les produits de santé, personnalisée en fonction du profil clinique des patients. Pour cela, le LAP Synapse utilise la base de données médicamenteuse Thériaque, agréée par la Haute Autorité de Santé, pour s'assurer de la fiabilité des informations relatives aux médicaments. Ainsi, grâce à son API et ces modules d'aide à la prescription, le LAP Synapse est facilement intégrable au sein des logiciels de gestion de cabinet des éditeurs.

C'est dans ce contexte réglementaire que le logiciel d'aide à la prescription de Synapse Medicine s'inscrit en devenant l'un des premiers acteurs du marché à obtenir la certification LAP selon le référentiel de la HAS de mars 2021.

Aider les éditeurs à remplir leurs obligations réglementaires en 2023

En 2023, les éditeurs de logiciels de santé seront confrontés à de nombreuses obligations réglementaires, notamment en ce qui concerne le référencement Ségur du numérique et l'obtention de la certification logiciel d'aide à la prescription selon le référentiel HAS. Le Ségur comportera des enjeux stratégiques importants pour les éditeurs, car l'utilisation d'un logiciel référencé sera une condition préalable au versement de l'intégralité du forfait structure. De plus, le volet e-prescription devient également l'une des pièces requises pour obtenir le référencement. En effet, la e-prescription qui vise à sécuriser la délivrance

de produits de santé en dématérialisant le circuit de l'ordonnance deviendra à partir de cette année un indicateur inscrit au forfait structure. Pour encourager son utilisation, les médecins devront prescrire au moins 50% de leurs ordonnances en e-prescription pour valider leur indicateur[2].

En conséquence, les éditeurs devront pour 2023 obtenir l'agrément e-prescription délivré par le CNDA et intégrer un LAP certifié selon le référentiel HAS à leurs logiciels de gestion de cabinet.

"Grâce à l'obtention de la certification HAS v2, le LAP Synapse devient une réponse concrète aux enjeux des éditeurs de logiciels en leur permettant à la fois de déployer plus rapidement leur solution e-prescription, d'accélérer leur référencement Ségur et de mettre à disposition de leurs médecins l'aide à la prescription la plus innovante du marché." déclare Clément Goehrs, médecin, dirigeant et co-fondateur de Synapse Medicine.

À propos de Synapse Medicine :
Synapse Medicine (synapse-medicine.com) a pour mission de permettre à tous l'accès à la meilleure médecine. La start-up, qui collabore avec certains des plus grands CHU français, a développé une plateforme de Medication Intelligence dédiée au bon usage du médicament. Référence sur cette catégorie, sa solution est 100 % indépendante et aujourd'hui utilisée par des dizaines de milliers de professionnels de santé et de patients.

Contact presse : Nadjib Bennaï, Head of Marketing ; presse@synapse-medicine.com ; +33 7 68 02 76 03

[1] Darmon, David, et al. « Facteurs associés à la prescription médicamenteuse en médecine générale : une étude transversale multicentrique », Santé Publique, vol. 27, no. 3, 2015, pp. 353-362.

[2] Ministère des Solidarités et de la Santé, Arrêté du 22 septembre 2021 portant approbation de l'avenant no 9 à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie signée le 25 août 2016.